

Travaux publics d'entreprendre ce travail très important, qui aiderait les pêcheurs à remplir convenablement leur tâche.

Il y a d'autres petits travaux de construction qui ne demanderaient pas d'énormes déboursés et qui seraient très utiles à ceux qui se livrent à la pêche, et j'espère qu'en conséquence de rapports plus étroits et d'une collaboration plus intense, ils seront exécutés. J'en suis sûr, le ministre aimerait qu'ils soient faits, à condition qu'ils profitent aux pêcheurs.

Je tiens à féliciter le ministre de l'initiative et du courage dont il a fait preuve en fixant des limites pour la pose des cages à homard pour la zone 7B. Je puis lui assurer que la majorité des pêcheurs de homard de la région voient cette décision d'un bon œil. J'ai fait un sondage d'opinions, du mieux que j'ai pu, pour connaître leur réaction, et presque tous ont reconnu la nécessité de limites pour la pose de cages. Depuis l'ouverture de la saison de pêche, je me suis entretenu avec eux; ils sont toujours d'avis que c'est utile même s'ils ne s'entendent pas tous sur le nombre de cages, qui est limité à 500, à l'heure actuelle. C'est probablement une période d'essai et le ministre attend de voir la réaction. Elle viendra assurément avant la fermeture de la saison ou, au besoin, au moment où il faudra modifier la limite. J'espère qu'il se rendra alors aux désirs des pêcheurs à cet égard. Dans l'ensemble, il faut féliciter le ministre et ses fonctionnaires d'avoir encouragé l'imposition de limites pour la pose des cages, car c'est une nécessité pour l'industrie et pour les pêcheurs.

Je commence à en avoir assez des plaintes concernant l'industrie de la chasse aux phoques. Il est regrettable qu'un très petit nombre de gens puissent s'évertuer à détruire une industrie qui est essentielle pour un grand nombre de gens. Le ministère a fait l'impossible pour éviter les actes de cruauté, et on doit l'en féliciter. On a employé du personnel de protection supplémentaire et le ministre s'est rendu lui-même sur les champs de glace pour voir exactement ce qui se passait. Il s'est fait envoyer aussi des comptes rendus presque quotidiens pendant la période de la chasse aux phoques. Que pourrait-il vraiment faire de plus? Les rapports que le ministre a vu semblent confirmer, à ses yeux qu'aucune cruauté injustifiable ne s'exerce dans la région. Pourquoi alors les accusations persistent-elles si elles ne sont pas fondées?

● (5.40 p.m.)

J'ai été frappé du rapport, émis il y a quelques jours par le ministère, sur cette indus-

[M. McQuaid.]

trie. J'espère qu'on pourra lui assurer un grand nombre de lecteurs. J'ignore quelle en a été la diffusion, mais on en a vraisemblablement adressé un exemplaire à chacun des députés. Il devra être beaucoup plus répandu, car on y indique clairement et succinctement ce que le ministre et son ministère ont fait jusqu'ici pour protéger les phoques et pour faire diminuer les actes de cruauté en ce qui les concerne. Le rapport fait également état de l'importance de l'industrie. Il est grand temps, je pense, que cessent ces allégations de cruauté, dont le bien-fondé ne peut être apparemment prouvé, du moins pas dans la mesure ou ces prétendus actes de cruauté seraient perpétrés.

Il y a une autre chose dont je voudrais traiter. Il s'agit de la protection des agrès des pêcheurs côtiers contre les manœuvres des dragueurs. Nous nous rendons tous compte du rôle important de la pêche à la drague, dans l'industrie de la pêche, et de l'ampleur du champ d'action qui doit lui être attribué. J'ai toujours soutenu que les pêcheurs côtiers, qui gagnent leur vie de peine et de misère dans de petites embarcations et ne peuvent s'aventurer loin des côtes, devaient être protégés contre ces dragueurs. Certains agrès des pêcheurs côtiers se trouvent malheureusement détruits à cause des manœuvres des dragueurs qui s'aventurent trop près de la côte. Ces délits ne sont pas le fait de tous les pêcheurs à la drague, mais d'un petit nombre d'entre eux seulement, mais ce petit nombre cause beaucoup de tort à bien des pêcheurs côtiers. Les dragueurs entraînent les agrès de ces pêcheurs et les détruisent.

J'espère que le ministère fera appel à un personnel de surveillance compétent pour protéger les pêcheurs côtiers dans ce domaine et voir à ce que les dragueurs ne s'aventurent pas trop près du rivage. L'espace ne leur manque sûrement pas, plus au large. Ils sont équipés de façon à pouvoir pêcher à des milles de la côte. Le pêcheur, muni d'une légère embarcation, est incapable d'en faire autant et doit se borner à pêcher le long de la côte. Les lieux de pêche à proximité de la côte devraient être réservés à son usage et il ne devrait pas courir le risque de voir ses agrès détruits par les dragueurs dans la région où il pêche.

J'en arrive maintenant à ma principale critique. Le ministre et moi ne sommes apparemment pas d'accord à ce sujet. Il s'agit du versement de la subvention aux pêcheurs qui construisent des embarcations de la catégorie de 35 à 45 pieds de long. J'ai été loin de trouver réconfortante l'annonce faite par le ministre aujourd'hui que 51 des 96 demandes